

# LICENCE JOCKEY AUTORISATION DE MONTER EN COURSES

FORMATION INSTITUTIONNELLE - GALOP



## PRÉSENTATION

Cette formation permet de se préparer à l'obtention de **l'agrément professionnel reconnu par le Code des Courses au Galop** et délivré par France Galop, la société réglementant les courses au galop en France.

L'entraîneur prépare le cheval pour la compétition et confie l'équidé, avec l'accord du propriétaire, à un jockey qui le monte dans une course publique.

## PRÉREQUIS

Toute personne ayant un dossier validé par France Galop pour un des cas suivants :

- **Reprise de licence éventuelle**,
- **Apprenti** qui n'a pas validé sa formation pendant sa scolarité,
- **Jeune jockey ou jockey** qui n'a pas suivi de formation Bac Pro CGEH/CGEA ou qui n'a pas eu de licence apprenti pendant sa scolarité.

## OBJECTIFS

- Connaître les droits et les devoirs d'un jockey et les points importants du Code des Courses au Galop lors d'une course publique.
- Connaître le fonctionnement de l'Association des Jockeys.

## DURÉE

**7 heures** (1 jour).

## TARIF

**150 €** par participant (ce coût n'inclut pas les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement).

## FINANCEMENT

**Personnel** : par virement bancaire en amont de la formation.

## DÉMARCHES POUR S'INSCRIRE

Contactez le Service des Licences de France Galop :

**fglic@france-galop.com**  
afin d'établir votre dossier.

